



PRÉFET DE L'ISÈRE

PREFECTURE DE L'ISERE
CABINET DU PREFET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DEFENSE
ET DE PROTECTION CIVILE

GRENOBLE, LE 6 MARS 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Episode de pollution de l'air

L'épisode de pollution de l'air perd de son intensité au fil des jours depuis ce week-end.

Mercredi 6 mars, les pluies éparses survenues dans la région contribuent à un lessivage partiel de l'atmosphère sur certaines zones, les taux de particules affichent une tendance généralisée à la baisse mais restent susceptibles de dépasser les seuils réglementaires sur les bassins lyonnais (bassin lyonnais et Nord-Isère) et lémanique.

Le dispositif d'alerte ne reste donc activé que sur ces deux zones et est levé sur le reste du territoire régional.

Le renforcement du vent en vallée du Rhône, accompagné de précipitations et d'une hausse des températures dans les jours qui viennent, devrait rapidement conduire à une levée totale du dispositif.

Principales recommandations sanitaires et comportementales

- Ne modifiez pas vos déplacements habituels
- Ne modifiez pas vos activités sportives sauf pour les sujets sensibles qui doivent privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses (et notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives)
- Ne modifiez pas vos pratiques habituelles d'aération et de ventilation
- Pratiquez le co-voiturage ou utilisez les transports en commun
- Réduisez votre vitesse sur routes et autoroutes
- N'allumez pas de feu de cheminée sauf s'il s'agit de votre unique moyen de chauffage
- Les éventuelles dérogations à l'interdiction permanente de brûlage à l'air libre sont suspendues

L'ensemble des recommandations sanitaires et comportementales est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.air-rhonealpes>

CONTACT PRESSE



04.76.60.34 00